

L'utilisation des méthodes empiriques dans une recherche en droit Université d'été du 7 au 11 juillet 2025

Ce projet d'université d'été résulte d'une réflexion théorique menée collectivement depuis plusieurs années sur les méthodes et l'usage des données empiriques en droit. Cette réflexion a déjà fait l'objet d'un séminaire organisé en octobre 2021 à l'Université libre de Bruxelles ainsi qu'un colloque qui s'est tenu dans cette même ville les 8 et 9 décembre 2022. Par ailleurs, un ouvrage collectif co-dirigé par Ariane Amado et Armand Desprairies sur cette thématique est en cours de rédaction et donnera lieu à une publication chez *Droit et société* en juin 2025.

Cette réflexion part du constat d'un décalage, entre d'une part, l'appel (l'injonction ?¹) au recours plus fréquent des données empiriques ainsi qu'à l'ouverture disciplinaire du fait notamment d'un fléchage des financements aux projets pluridisciplinaires ou interdisciplinaires et, d'autre part, de l'absence de formation aux méthodes de recherche en sciences sociales dites empiriques durant les études juridiques. À défaut, les juristes s'inscrivent par conséquent principalement dans une logique disciplinaire, voire d'hyperspécialisation de leur savoir. Pourtant, de nombreuses thématiques de recherche demandent aujourd'hui à savoir créer ces ponts entre disciplines, que ce soit par exemple le genre, l'environnement, le postcolonialisme ou encore la bioéthique.

Ce paradoxe interroge particulièrement eu égard aux universités d'autres pays dont certaines ont recours plus communément à ces méthodes empiriques. Il en va par exemple ainsi des facultés de droit étasuniennes ou anglaises dans lesquelles le courant des *Empirical Legal Research* s'est véritablement imposé.

Compte tenu de cette problématique, de l'accessibilité de plus en plus forte des données publiques consécutivement au plan d'action national pour l'*open-data*, ainsi que de la diversification de leurs matériaux de recherche par des juristes mettant à distance une approche positiviste centrée sur l'étude des textes et de la jurisprudence des cours suprêmes, la pertinence et le potentiel développement du recours aux méthodes qualitatives et quantitatives dans la recherche en droit doivent être interrogées. En effet, les données empiriques présentent *a priori* des outils prometteurs pour mieux cerner la réalité du phénomène juridique ou du « champ juridique » relevant de l'ordre étatique mais aussi les vécus et imaginaires juridiques².

¹ Par exemple : J.-B. Auby, « pour une approche moins exclusivement positiviste de la jurisprudence administrative », *Droit et société*, 2020/2, n° 105, p. 473-478 ; M. Léna, « Pour l'empirisme et la pluridisciplinarité », *AJDP*, 2017, p. 461 ; Gautier Marie et al., « Table ronde portant sur les enjeux scientifiques et méthodologiques de la thèse en droit administratif dans le cadre de la journée d'études organisée par l'AFDA le 11 décembre 2015 », *RFDA*, 2016, n° 6, pp. 1099-1105. C. Palao Taboada, « La enseñanza del derecho en la universidad: presente y futuro » in F. J. Laporta (coord.), *La Enseñanza del derecho*, AFDUAM, n°6, 2002, p. 136.
² A.-J. Arnaud, *Le droit trahi par la sociologie. Une pratique pratique de l'histoire*, LGDJ, Coll. « Recherches et Travaux », REDS-MSH, n°4, 1998, p. 95.

Toutefois, la mobilisation de ces outils empiriques se heurte à des obstacles chez les juristes du fait de leur positionnement épistémologique, de leur « habitus disciplinaire »³, de leur manque de formation à la matière mais surtout leur croyance en une spécificité « dogmatique » du droit. Dès lors, ces méthodes de sciences sociales ne sont pas prises au sérieux ou se caractérisent par des bricolages dans leur déploiement, à défaut de formation initiale.

L'université d'été poursuit ainsi une double ambition : dispenser des ateliers autour de méthodes de sciences sociales appliquées à la discipline du droit ; permettre une discussion entre chercheur·es en droit sur l'influence de ces méthodes dans le cadre de la démonstration juridique. Cette université d'été s'adresse principalement à des doctorant·es en droit mais aussi à des enseignant-chercheur·es titulaires souhaitant mobiliser les méthodes qualitatives et quantitatives des sciences sociales dans leurs travaux.

A l'instar de l'ouvrage, l'université d'été est donc l'occasion d'analyser les éventuelles spécificités de la méthodologie juridique dans le recueil des données empiriques, tout en donnant une base nécessaire aux juristes pour assimiler pleinement les méthodes empiriques pratiquées par les autres sciences sociales. Cela permettra de s'interroger sur la conciliation des recherches en droit utilisant des données quantitatives et qualitatives avec le modèle logico-formaliste enseigné dans les facultés de droit en France.

L'organisation de cette université d'été poursuit aussi l'objectif de continuer à dynamiser le réseau naissant sur les approches empiriques, pour l'instant concentré sur les méthodes quantitatives⁴. Elle est donc pensée en interaction avec les initiatives portées par d'autres collègues en France, notamment identifiées lors du colloque à Bruxelles, et a pour ambition de donner naissance à une série de webinaires entre deux sessions.

Pour la réalisation de cette première université d'été, sont invité·es comme intervenant·es des chercheur·es en droit pratiquant régulièrement la collecte de matériaux empiriques dans le cadre de leur recherche ainsi que des chercheur·es d'autres sciences sociales. Chaque jour sera organisée une séance plénière en matinée puis, l'après-midi, des ateliers centrés sur les travaux en cours et visant à partager les pratiques ainsi que les faciliter par l'utilisation de différents logiciels grâce à l'accompagnement d'ingénieur·es du projet UGA-GATES (Grenoble Attractiveness and ExcellenceS). Ces temps d'échanges permettront par ailleurs d'encourager la réflexion sur l'impact de la mobilisation de ces méthodes sur une recherche en droit : le positionnement des juristes par rapport à leurs terrains, le caractère heuristique de telles données pour la recherche en droit, l'usage de ces résultats dans une démonstration juridique, ou encore la dimension située des savoirs seront par exemple interrogés dans ce cadre. En soirée, des espaces de partage de retours d'expériences croisés seront ouverts, autant sur les différentes recherches menées que par rapport à l'accès aux carrières académiques.

Afin d'en faciliter l'organisation, cette université d'été se déroulera au Village vacances de l'Escandille à Autrans, du lundi 7 juillet en fin d'après-midi au vendredi 11 juillet 2025 après le déjeuner.

³ P. Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Raison d'agir, 2001.

⁴ Voir la fondation de l'*European Society for Empirical Legal Studies* en 2022.

Comité scientifique

Ariane Amado, Chargée de recherches au CNRS-CHJ, Université de Lille.

Docteure en droit privé et sciences criminelles de l'Université de Paris 1-Panthéon Sorbonne et chargée de recherches au CNRS-CHJ (Université de Lille), Ariane AMADO a constamment mobilisé les données qualitatives pour effectuer sa thèse de droit pénitentiaire comparé (*L'enfant en détention en France et en Angleterre*, Mare & Martin, Paris, 2020). Son travail relatif à l'application du droit de la famille en prison et au traitement des femmes incarcérées s'appuie essentiellement sur des entretiens et des observations *in situ* réalisées en établissement pénitentiaire. Au sein des projets de recherche qu'elle dirige actuellement (l'ANR VioletGinger sur l'appréhension des violences conjugales par les professionnels du droit dans les marges du genre et de la sexualité ainsi que le projet IERDJ-DAP sur le contrôle judiciaire avec placement probatoire des auteur·ices de violences conjugales), Ariane AMADO a instauré une méthodologie interdisciplinaire par laquelle le terrain est réalisé par un binôme juriste-sociologue/anthropologue/géographe afin de pouvoir observer ensemble le même objet de recherche.

Armand Desprairies, Maître de conférences en droit public, Université de Reims Champagne-Ardenne, CRDT.

Armand DESPRAIRIES est maître de conférences en droit public à l'université de Reims Champagne-Ardenne. Après avoir été avocat au Barreau de Paris pendant deux ans, il a réalisé une thèse à l'Université 1 Paris Panthéon-Sorbonne dans laquelle il mobilise une méthode empirique avec des outils qualitatifs (entretiens) et quantitatifs (recensement et codage de l'ensemble des procédures administratives). Son objet d'étude juridique a porté sur le mécanisme du silence valant accord aux demandes adressées à l'administration (*La décision implicite d'acceptation en droit administratif français*, Mare & Martin, Paris, 2021, prix en Droit « toutes spécialités » du prix solennel de la Chancellerie des Universités de Paris en 2020). Dans la continuité de ce travail doctoral, il s'intéresse aux enjeux épistémologiques et méthodologiques des outils empiriques au sein de la discipline juridique. Il a notamment mobilisé cette méthode empirique pour un objet de contentieux administratif (« La place de l'audience au sein de la juridiction administrative », *RFDA*, n° 5, 2024, p. 899-912).

Bénédicte Fischer, Maîtresse de conférences en droit public, Université Grenoble Alpes, CERDAP².

Maîtresse de conférences en droit public, Bénédicte FISCHER est directrice adjointe du Centre d'Études et de Recherche sur la Diplomatie, l'Administration Publique et le Politique (CERDAP²), laboratoire bénéficiant d'un double rattachement Université Grenoble Alpes/Sciences Po Grenoble. Après une thèse sur l'étude du droit administratif des États d'Afrique subsaharienne de tradition juridique française, pour laquelle elle a passé plusieurs mois au Mali et au Burkina Faso, elle a ensuite notamment travaillé sur la détention préventive

en Côte d'Ivoire en collaboration avec une organisation de la société civile militant pour les droits humains. Le fil directeur de ses recherches étant la question épistémologique du statut de la parole comme source de recherches en et sur le droit, ainsi que de la méthode à déployer pour collecter et analyser de telles données, elle travaille actuellement sur les transformations de l'administration pénitentiaire française à l'aune de la parole des personnes détenues. Pour ce faire, la réalisation de deux années de master en sociologie lui a permis de mobiliser un matériau de recherche singulier, à savoir les courriers envoyés par les personnes détenues au Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté et au Défenseur des droits, la réalisation d'entretiens avec les agents de ces deux institutions, ainsi qu'avec les personnes détenues et les agents pénitentiaires au sein de deux Quartiers Maison Centrale.

Équipe pédagogique

En plus d'Ariane Amado, Armand Desprairies et Bénédicte Fischer, huit chercheur·es ou enseignant·es-chercheur·es interviendront lors des séances plénières ou pour animer des ateliers pratiques.

S'ajouteront à cette équipe pédagogique plusieurs enseignant·es-chercheur·es facilitateurs mobilisant les recherches empiriques dans leurs travaux en droit. Leur présence pendant une à deux journées sur la semaine permettra d'accompagner le travail en groupes plus restreints.

Il en va de même de l'appui apporté par les ingénieur·es du projet GATES et de la Plateforme Universitaire de Données Grenoble Alpes, ainsi que par la Direction des services d'appui à la recherche et à la science ouverte de l'UGA.

Programme prévisionnel

Lundi 7 juillet 2025

À partir de 17h : accueil des participant·es

18h-20h : Propos introductifs ; présentations croisées des participant·es

Mardi 8 juillet 2025

9h-12h - Conférence introductive : « Qu'est-ce qu'une recherche en droit ? »

Clotilde Aubry de Maromont, Maîtresse de conférences en droit privé, Membre du Centre de Recherche Juridique, Université de La Réunion. En délégation CNRS au laboratoire Droit & Changement Social, Nantes Université 2023-2025.

Frédéric Audren, Directeur de recherche au CNRS-LIER FYT (EHESS)

Olivier Leclerc, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du Centre de Théorie et Analyse du Droit (ENS/Université Paris Nanterre)

14h-15h30 – Elaborer des projets de recherche empirique sur le droit et la justice : échanges à partir de retours d'expériences de l'Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ)

Isabelle Sayn, Directrice de recherche au CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'IERDJ

16h-18h – Conférence plénière : Recherches juridiques et Science ouverte

Lucie Albaret, Direction des services d'appui à la recherche et à la science ouverte Bibliothèque - Appui pour la Science Ouverte - Université Grenoble Alpes (BAPSO)

Mercredi 9 juillet 2025

9h-11h – Conférence plénière : Envisager les méthodes qualitatives pour une recherche en droit ? Expériences croisées en sciences sociales.

Oriane Sulpice, Maitresse de conférences en droit public, Université Lumière Lyon 2.

Ariane Amado, Chargée de recherches au CNRS-CHJ, Université de Lille.

11h-13h – Ateliers pratiques : Etude collective de corpus de données issues d'entretiens

Chercheur.es facilitateurs

14h30-17h30 – Atelier pratique : étudier le raisonnement juridique des magistrat.es par l’ethnométhodologie. Cas pratique à partir d’affaires de violences sexuelles et intrafamiliales.

Oona Le Meur, Docteure en sciences juridiques en cotutelle de l’Université Libre de Bruxelles et Sciences Po Paris ; Post-doctorante dans le cadre de l’ANR VioletGinger sur les violences conjugales dans les marges du genre et de la sexualité, Université de Lille.

Soirée - Table ronde : S’engager dans une carrière académique après une thèse mobilisant des données empiriques.

Jeudi 10 juillet 2025

9h-11h – Conférence plénière : Envisager les méthodes quantitatives pour une recherche en droit ? La jurimétrie, mesure des phénomènes juridiques.

Armand Desprairies, Maître de conférences en droit public, Université de Reims Champagne-Ardenne, CRDT.

Christophe Quézel-Ambrunaz, Professeur de droit privé, Université Savoie Mont Blanc, Centre de recherche en Droit Antoine Favre.

Vincent Rivollier, Maître de conférences en droit privé, Université Savoie Mont Blanc, Centre de recherche en Droit Antoine Favre.

11h-13h – Ateliers pratiques : Etude collective de corpus de données quantitatives

Chercheur·es facilitateurs

15h-18h – Ateliers de présentation des travaux de recherche : partage des pratiques, état des besoins et accompagnement en ingénierie

Max Beligné, Ingénieur en traitement et analyse des données, Plateforme Universitaire de Données Grenoble Alpes (PUD-GA)

Louis Maritaud, PhD, Ingénieur des données, projet GATES, GRICAD, Université Grenoble Alpes

Laura Vigé, Ingénieure des données, projet GATES, GRICAD, Université Grenoble Alpes

Soirée - Table ronde : Quelle(s) méthode(s) pour ma recherche ?

Vendredi 11 juillet

9h-10h30 – Préparer ses candidatures (CNU/CNRS) et des réponses à appels à projet (ANR/ERC...)

10h30-12h – Rédiger un cadre méthodologique (thèse, appel à projet)